

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1958

Artikel: L'hydroélectricité peut remplacer 13% du nucléaire
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reste que 3,5 millions d'actifs versant chaque année 45 milliards de cotisations, détenteurs d'une fortune de 700 milliards, dépendent d'une industrie financière sophistiquée peu transparente. Au temps de l'euphorie boursière, cette dépendance ne faisait pas problème. La confiance des assurés a chuté au même rythme que la bourse.

Le quart de la fortune du deuxième pilier est géré par les compagnies d'assurance auxquelles les PME confient les avoirs de près de la moitié des salariés du pays. La publication des bénéficiaires

réalisés dans ce secteur par les assurances n'a pas peu contribué au mécontentement populaire («*vol des rentes*») qui a conduit au net rejet de l'abaissement du taux de conversion.

La modification à la baisse du taux de conversion ne trouvera pas de majorité tant que les assurés n'auront pas la conviction que leurs avoirs sont gérés de manière efficace et que les variables invoquées (espérance de vie, rendement) ne contribuent pas à enrichir les gestionnaires plutôt qu'à assurer la pérennité de la

prévoyance professionnelle.

Les sommes astronomiques accumulées par le deuxième pilier peinent de plus en plus à trouver des placements à rentabilité suffisante. Cette bulle d'épargne a sans aucun doute contribué à l'emballlement boursier déconnecté de l'évolution de l'économie réelle. Le temps est venu de réfléchir à une redistribution des moyens entre l'AVS, qui devrait garantir à tous un revenu décent et une prévoyance professionnelle obligatoire plus modeste.

L'hydroélectricité peut remplacer 13% du nucléaire

Albert Tille • 11 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20799>

La stratégie énergétique de la Suisse, concrètement

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral annonçait son intention de sortir du nucléaire et esquissait les plans pour remplacer progressivement les 24 milliards de kWh d'électricité produits chaque année par l'atome: une consommation économe, les nouvelles énergies éolienne et solaire, le développement de l'hydroélectricité.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), chargé de préciser ces pistes, fournit un an plus tard une étude² sur le potentiel de développement

de l'hydroélectricité. Première source énergétique du pays, déjà largement exploitée, elle peut encore fournir d'ici 2050 3,2 milliards de kWh supplémentaires et remplacer 13% de l'électricité nucléaire. Mais il s'agit d'une évaluation maximale qui ne sera pas facile à atteindre.

La production additionnelle se répartit en proportion presque égale entre trois sources. Il y a d'abord les projets plus ou moins avancés de nouvelles grandes centrales, essentiellement au fil de l'eau. Citons en suivant le cours du Rhône les turbinages de Gletsch-

Oberwald, Illarsaz, Massongez-Bex et Conflan, à la frontière franco-genevoise. Pour une capacité équivalente, les petites centrales sont répertoriées principalement, et en ordre décroissant des capacités de production, dans les cantons du Valais, de Berne, d'Uri, des Grisons et de Vaud. Le troisième milliard de kWh de nouvelle production devrait provenir de la modernisation et de l'agrandissement des grandes centrales existantes.

Toutes ces réalisations sont possibles sans violer la législation sur le développement durable et la protection de

l'environnement, notamment les règles sur les débits minimaux contenues dans la loi sur la protection des eaux³. Le respect des normes environnementales réduit le potentiel hydroélectrique de 1,4 milliard de kWh. L'OFEN rappelle, par parenthèse, les importants projets de pompage-turbinage (DP 1957⁴), mais précise que ces réalisations pour fournir la précieuse électricité de pointe consomment plus qu'elles ne produisent dans l'année hydrologique (DP 1863⁵). Elles ne sont donc pas intégrées dans la présente statistique.

L'OFEN fait par ailleurs une sérieuse mise en garde. Plusieurs de ces projets ne seront rentables, et donc réalisables que si le prix de l'électricité augmente. C'est le cas pour les rénovations et extensions des grandes centrales, telles que

l'élévation des barrages, le captage de nouveaux affluents ou encore l'élargissement des galeries pour réduire les pertes de frottement.

La rentabilité de ces investissements sera également fortement influencée par les conditions qui seront faites lors du renouvellement des concessions arrivant à échéance. La construction des petites installations sera dictée par le mécanisme des subventions. Pour atteindre les objectifs prévus, il faudra adapter la législation⁶ sur la rétribution à prix coûtant du courant injecté dans le réseau par les petites centrales.

Les obstacles à franchir pour atteindre les objectifs fixés ne seront pas uniquement économiques et financiers. Les nouvelles réalisations devront être acceptées par la

population. Les oppositions s'annoncent nombreuses de la part des riverains et des défenseurs de l'environnement. Pour prévenir les blocages, les promoteurs devraient engager un dialogue précoce avec tous les intéressés, proposer des compensations pour les inconvénients ou les dommages subis. De leur côté, les collectivités publiques cantonales devraient prévoir une large planification désignant les tronçons d'eau exploitables et les zones à protéger. Enfin, l'OFEN appelle de ses vœux une harmonisation nationale des procédures et un arbitrage de la Confédération en cas de conflit.

Si les pistes tracées par l'autorité fédérale sont un peu plus précises, le remplacement de 13% de l'électricité nucléaire reste encore à faire.

Créer un «fonds souverain» avec les euros de la BNS?

Lucien Erard • 10 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20782>

Une idée qui gagne du terrain, mais méconnaît les spécificités d'une banque centrale comme d'un fonds souverain

Dans le cadre de sa politique visant à empêcher le franc de prendre trop de valeur (au détriment des exportations), la Banque nationale suisse (BNS) a massivement acheté

des devises étrangères, principalement des euros.

Faute de pouvoir les revendre à court terme, certaines¹¹ commencent à évoquer l'idée d'utiliser ces devises pour procéder à des acquisitions dans l'économie réelle.

Ils font une analogie avec la politique mise en place par

quelques Etats qui présentent des excédents de revenus massifs (mais parfois transitoires, provenant par exemple de la vente de matières premières, tel le pétrole): via ce que l'on appelle un «*fonds souverain*» ils convertissent cette fortune en prises de participation dans des entreprises sur le marché